

E 4720

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

S É N A T

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2008-2009

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 9 septembre 2009

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 9 septembre 2009

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Proposition de virement de crédits n° DEC30/2009 - Section III -
Commission - du budget général pour 2009 (DNO)



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 2 septembre 2009
(OR. en)**

12779/09

FIN 302

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour le Secrétaire général de la Commission européenne, Monsieur Jordi AYET PUIGARNAU, Directeur
Date de réception:	1er septembre 2009
Destinataire:	Monsieur Fredrik REINFELDT, Président du Conseil de l'Union européenne

Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC30/2009 - Section III - Commission - du budget général pour 2009 (DNO)
--------	--

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission - DEC30/2009.

p.j.: DEC30/2009



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

BRUXELLES, LE 28/08/2009

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2009
SECTION III - COMMISSION TITRES 19, 21

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 30/2009

DÉPENSES NON OBLIGATOIRES

EN EUROS

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE – 40 02 RÉSERVES POUR LES INTERVENTIONS FINANCIÈRES

ARTICLE 40 02 41 - 19 06 05 Interventions de protection civile dans les pays tiers	CE	- 1 200 000
POSTE 40 02 41 - 19 08 02 01 Coopération transfrontalière - Contribution de la rubrique 4	CE	- 12 000 000
POSTE 40 02 41 - 19 08 02 02 Coopération transfrontalière - Contribution de la rubrique 1b (politique régionale)	CE	- 13 328 300
ARTICLE 40 02 41 - 21 04 01 Environnement et gestion durable des ressources naturelles, y compris l'énergie	CE	- 21 689 850
POSTE 40 02 41 - 21 05 01 02 Enseignement	CE	- 2 167 500

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE – 19 06 Réaction aux crises et menaces pour la sécurité mondiale

ARTICLE - 19 06 05 Interventions de protection civile dans les pays tiers	CE	1 200 000
---	----	-----------

AU CHAPITRE – 19 08 Politique européenne de voisinage et relations avec la Russie

POSTE - 19 08 02 01 Coopération transfrontalière - Contribution de la rubrique 4	CE	12 000 000
POSTE - 19 08 02 02 Coopération transfrontalière - Contribution de la rubrique 1b (politique régionale)	CE	13 328 300

AU CHAPITRE - 21 04 Environnement et gestion durable des ressources naturelles, y compris l'énergie

ARTICLE - 21 04 01 Environnement et gestion durable des ressources naturelles, y compris l'énergie	CE	21 689 850
--	----	------------

AU CHAPITRE – 21 05 Développement humain et social

POSTE - 21 05 01 02 Enseignement	CE	2 167 500
----------------------------------	----	-----------

Justification

Contexte

Lors de sa seconde lecture du projet de budget 2009, le Parlement européen a inscrit en réserve un montant cumulé d'environ 50,4 millions d'euros sur cinq lignes budgétaires.

La condition posée par le PE pour débloquer cette réserve est qu'un accord soit conclu *«afin d'intégrer l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne (APEM) dans la structure institutionnelle de l'Union pour la Méditerranée en tant qu'organe parlementaire habilité à faire des propositions, à exercer le contrôle démocratique et à superviser et évaluer régulièrement l'avancement des projets»*.

Cette réserve concerne des lignes budgétaires couvrant toute une série d'activités, de secteurs et de régions géographiques. Les crédits d'engagement inscrits en réserve représentent environ 15 % du total des crédits et, dans le cas des lignes relatives à l'enseignement et, de manière encore plus prononcée, à l'environnement, dépassent le montant des fonds affectés à la région méditerranéenne. Cela a entravé la programmation et la fourniture de l'aide, dans d'autres zones géographiques également.

La CE a toujours soutenu l'APEM et croit fermement à la nécessité de renforcer encore son rôle dans le cadre de l'architecture institutionnelle offerte par l'Union pour la Méditerranée (UPM). Une preuve d'engagement explicite et de haut niveau en ce sens a été fournie par la note adressée par Mme la commissaire Benita Ferrero-Waldner (datée du 3 février 2009) au Président du PE, M. Hans-Gert Pötering, dans laquelle elle rappelait la confiance que la Commission plaçait dans le contrôle démocratique de son action extérieure et dans la nécessité de renforcer ses relations avec l'organe parlementaire du Partenariat afin d'atteindre les objectifs ambitieux définis au sommet de Paris.

La position et les initiatives de la Commission en la matière, ainsi que l'impact réel ou potentiel de la réserve sur l'exécution des lignes budgétaires concernées ont déjà été présentés à l'autorité budgétaire cette année, dans la justification de proposition de virement DEC7 2009. Toutefois, en l'absence d'évolution positive des questions institutionnelles, le vote de ce virement par la COBU a été reporté plusieurs fois et la proposition de virement DEC7 a finalement été rejetée par la COBU le 27 avril dernier.

Avancées récentes

Plus récemment, les efforts soutenus fournis par de nombreux acteurs ont donné des résultats concrets. Un accord a pu être trouvé lors de la réunion des hauts fonctionnaires de l'UPM le 7 juillet 2009 pour que soient dorénavant invités des représentants de l'APEM aux réunions de l'UPM. La note d'information rapide de la Commission résume la conclusion de la coprésidence: *«l'Égypte a conclu la réunion en annonçant que l'APEM serait désormais invitée comme observateur aux réunions des haut fonctionnaires de l'UPM»*. Le rôle politique de l'Assemblée parlementaire a ainsi été consacré de manière importante et irréversible, et ancré fermement dans la configuration institutionnelle de l'UPM.

Compte tenu de cette avancée, la Commission estime que la condition est remplie dans une large mesure et présente une nouvelle fois à l'autorité budgétaire sa proposition de lever la réserve et de virer les crédits vers les lignes budgétaires opérationnelles.

Conséquences de la réserve

Pour information, l'état actuel d'exécution des lignes budgétaires concernées et l'impact potentiel du maintien de la réserve font l'objet d'une description détaillée aux points I.A à I.E.

Pour résumer, la mise en œuvre des initiatives et des programmes phares destinés à donner leur véritable souffle au partenariat euro-méditerranéen et donc à l'Union pour la Méditerranée serait sérieusement compromise. En particulier:

19 08 02 01 (12 millions d'euros) et 19 08 02 02 (13,3 millions d'euros): coopération transfrontalière: après un démarrage difficile, la première série de programmes transfrontaliers en gestion conjointe menés au titre de l'IEVP a fini par prendre de l'ampleur. Un manque de crédits d'engagement compliquerait probablement toute avancée réelle dans le cadre de cette initiative IEVP;

21 04 01: environnement et gestion durable des ressources naturelles (21,7 millions d'euros): les projets relatifs au climat, aux énergies renouvelables et à la protection de la nature devraient être remis en question, reportés ou annulés (pour presque 22 millions d'euros!). Il s'agit d'un domaine de coopération prioritaire avec les pays méditerranéens;

21 05 01 02: enseignement (2,1 millions d'euros): le soutien aux projets dans le secteur de la formation technique et professionnelle devrait être réduit d'environ 25 %;

19 06 05: interventions de protection civile dans les pays tiers (1,2 million d'euros). La capacité d'intervention de l'UE en cas de catastrophes naturelles ou d'origine humaine serait amoindrie.

I. RENFORCEMENT

I.A

a) Intitulé de la ligne

19 06 05 - Interventions de protection civile dans les pays tiers

b) Données chiffrées à la date du 10/08/2009

	CE
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	6 800 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	192 000
2. Virements	0
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	6 992 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	139 768
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	6 852 232
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	8 052 232
7. Renforcement proposé	1 200 000
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	17,65 %
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE
1. Crédits disponibles en début d'année	16 768
2. Crédits disponibles à la date du 10/08/2009	16 768
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	0,00 %

d) Justification détaillée du renforcement

Voir introduction.

I.B

a) Intitulé de la ligne

19 08 02 01 - Coopération transfrontalière - Contribution de la rubrique 4

b) Données chiffrées à la date du 10/08/2009

	CE
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	68 000 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	68 000 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	53 731 567
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	14 268 433
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	26 268 433
7. Renforcement proposé	12 000 000
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	17,65 %
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE
1. Crédits disponibles en début d'année	317 766
2. Crédits disponibles à la date du 10/08/2009	317 766
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	0,00 %

d) Justification détaillée du renforcement

Quinze programmes de coopération transfrontalière (CTF, neuf programmes relatifs à des frontières terrestres, trois programmes relatifs à des frontières maritimes et trois programmes relatifs à un bassin maritime) ont été mis sur pied le long des frontières extérieures orientales et méridionales de l'Union européenne, dotés d'une enveloppe totale, financée conjointement par l'IEVP et le FEDER, de 1 118 434 millions d'euros pour la période 2007-2013.

Une majorité des programmes ont déjà organisé leurs réunions du comité de suivi conjoint (bassin méditerranéen, Italie-Tunisie, mer Baltique, Roumanie-Ukraine-Moldavie, Hongrie-Slovaquie-Ukraine, les trois programmes Finlande-Russie, Estonie-Lettonie-Belarus et Pologne-Belarus-Ukraine), au cours desquelles ont été approuvés leurs budgets pour 2008 et 2009, y compris les plans de travail. Les premiers appels à propositions ont déjà été lancés.

À la suite de l'adoption des programmes par la Commission, chaque programme de CTF a fait l'objet d'un accord de financement conclu entre la Commission et chaque pays partenaire. Jusqu'à présent, des accords de financement ont été signés avec la Syrie et la Jordanie pour le programme méditerranéen.

Même en tenant compte du blocage politique temporaire dans la préparation de deux programmes de coopération entre l'Espagne et le Maroc, dont la dotation IEVP de 2009 pourrait devoir être reprogrammée, un manque de crédits d'engagement pourrait compromettre davantage cette initiative phare de l'IEVP. Les crédits de CTF actuellement mis en suspens en raison de la réserve ne peuvent pas être utilisés au bénéfice des régions méridionales de l'Espagne (dans le cadre du programme «Frontières extérieures» du FEDER), ni être utilisés pour d'autres projets au titre d'actions dans la région méridionale de la zone couverte par la PEV.

I.C

a) Intitulé de la ligne

19 08 02 02 - Coopération transfrontalière - Contribution de la rubrique 1b (politique régionale)

b) Données chiffrées à la date du 10/08/2009

	CE
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	75 527 039
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	75 527 039
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	60 030 247
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	15 496 792
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	28 825 092
7. Renforcement proposé	13 328 300
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	17,65 %
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 10/08/2009	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

Voir le point I.A.

I.D

a) Intitulé de la ligne

21 04 01 - Environnement et gestion durable des ressources naturelles, y compris l'énergie

b) Données chiffrées à la date du 10/08/2009

	CE
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	140 409 150
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	140 409 150
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	128 810 987
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	11 598 163
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	33 288 013
7. Renforcement proposé	21 689 850
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	15,45 %
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE
1. Crédits disponibles en début d'année	5 915 309
2. Crédits disponibles à la date du 10/08/2009	802 197
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	86,44 %

d) Justification détaillée du renforcement

Le programme d'action annuel (PAA) 2009 du programme thématique pour l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, y compris l'énergie, qui a été présenté au comité ICD le 2 mars 2009 et adopté par la Commission le 14 mai 2009, tient compte du montant de la réserve de 21 689 850 euros sur la ligne budgétaire 21 04 01, selon la répartition suivante:

- 4 050 000 euros correspondant à la partie attribuée aux pays méditerranéens dans un appel à propositions lancé en mai 2009 et qui s'élève au total à 62 650 000 euros;
- 2 639 850 euros sur un budget global de 36 200 000 euros alloués à l'Alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique (AMCC);
- 15 000 000 euros correspondant à l'allocation totale pour 2009 accordée au Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (GEEREF).

Les principales conséquences du maintien en réserve des crédits seraient les suivantes:

- l'appel à propositions a été lancé en juillet avec une «clause suspensive» pour les projets dans la région méditerranéenne. Aucun des projets de la région méditerranéenne présentés dans le cadre de l'appel à propositions ne pourrait finalement être financé, même si les propositions correspondantes atteignent le niveau de qualité requis;
- la diminution de budget pour les pays de l'AMCC en 2009 enverrait un signal ambigu à la communauté internationale dans la perspective de la conférence de Copenhague sur le changement climatique.

Enfin, il convient de souligner que la Commission ne serait pas en position de prendre toutes les dispositions contractuelles nécessaires si la décision de lever la réserve n'était pas prise au début de l'automne, bien avant la fin de l'année 2009.

I.E

a) Intitulé de la ligne

21 05 01 02 – Enseignement

b) Données chiffrées à la date du 10/08/2009

	CE
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	12 282 500
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	12 282 500
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	12 282 500
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	0
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	2 167 500
7. Renforcement proposé	2 167 500
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	17,65 %
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 10/08/2009	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

L'éducation est essentielle pour réduire la pauvreté et favoriser le développement, comme le soulignent les deux premiers objectifs du millénaire pour le développement, consistant à assurer le plein emploi et la possibilité pour chacun de trouver un emploi productif ainsi qu'à assurer l'éducation primaire pour tous.

Le programme d'action annuel pour 2009 a été adopté le 12 mai par la Commission et des engagements globaux ont été pris en fonction des fonds disponibles dans le cadre des appels à propositions couverts par ce programme.

Toutefois, la réserve actuelle diminue d'environ un quart le montant prévu (8 000 000 euros) pour un appel à propositions dans le domaine de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP), le deuxième volet du thème «Éducation, connaissances et compétences» dans le programme. Cette action est destinée à compléter le soutien formel et institutionnel apporté par l'UE au secteur de l'EFTP dans les pays du sud de la Méditerranée dans le cadre du processus de Barcelone (programmes MEDA I et II 1995-2006) et de la politique européenne de voisinage (programmes EIVP depuis 2007).

L'appel doit être publié au cours du dernier trimestre de 2009. Si l'on veut pouvoir disposer de la totalité du montant, la réserve devrait être levée pour la fin du mois de septembre.

II. PRÉLÈVEMENT

II.A

a) Intitulé de la ligne

40 02 – RÉSERVES POUR LES INTERVENTIONS FINANCIÈRES – Article 19 06 05 – Interventions de protection civile dans les pays tiers

b) Données chiffrées à la date du 10/08/2009

	CE
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	1 200 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	1 200 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	1 200 000
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice (*)	0
7. Prélèvement proposé	1 200 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	100,00 %
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a
(*) Sans objet pour une ligne de crédits provisionnels ou de réserve	

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE
1. Crédits disponibles en début d'année	16 768
2. Crédits disponibles à la date du 10/08/2009	16 768
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	0,00 %

d) Justification détaillée du prélèvement

Voir introduction.

II.B

a) Intitulé de la ligne

40 02 – RÉSERVES POUR LES INTERVENTIONS FINANCIÈRES – Poste 19 08 02 02 – Coopération transfrontalière – Contribution de la rubrique 4

b) Données chiffrées à la date du 10/08/2009

	CE
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	12 000 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	12 000 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	12 000 000
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice (*)	0
7. Prélèvement proposé	12 000 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	100,00 %
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a
(*) Sans objet pour une ligne de crédits provisionnels ou de réserve	

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE
1. Crédits disponibles en début d'année	317 766
2. Crédits disponibles à la date du 10/08/2009	317 766
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	0,00 %

d) Justification détaillée du prélèvement

Voir introduction.

II.C

a) Intitulé de la ligne

40 02 – RÉSERVES POUR LES INTERVENTIONS FINANCIÈRES – Poste 19 08 02 02 – Coopération transfrontalière – Contribution de la rubrique 1b (politique régionale)

b) Données chiffrées à la date du 10/08/2009

	CE
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	13 328 300
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	13 328 300
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	13 328 300
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice (*)	0
7. Prélèvement proposé	13 328 300
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	100,00 %
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a
(*) Sans objet pour une ligne de crédits provisionnels ou de réserve	

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 10/08/2009	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Voir introduction.

II.D

a) Intitulé de la ligne

40 02 – RÉSERVES POUR LES INTERVENTIONS FINANCIÈRES – Article 21 04 01 – Environnement et gestion durable des ressources naturelles, y compris l'énergie

b) Données chiffrées à la date du 10/08/2009

	CE
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	21 689 850
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	21 689 850
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	21 689 850
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice (*)	0
7. Prélèvement proposé	21 689 850
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	100,00 %
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a
(*) Sans objet pour une ligne de crédits provisionnels ou de réserve	

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE
1. Crédits disponibles en début d'année	5 915 309
2. Crédits disponibles à la date du 10/08/2009	802 197
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	86,44 %

d) Justification détaillée du prélèvement

Voir introduction.

II.E

a) Intitulé de la ligne

40 02 – RÉSERVES POUR LES INTERVENTIONS FINANCIÈRES – Poste 21 05 01 02 – Enseignement

b) Données chiffrées à la date du 10/08/2009

	CE
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	2 167 500
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	2 167 500
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	2 167 500
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice (*)	0
7. Prélèvement proposé	2 167 500
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	100,00 %
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a
(*) Sans objet pour une ligne de crédits provisionnels ou de réserve	

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 10/08/2009	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Voir introduction.